



Envoi au contrôle de légalité le : 29 novembre 2022

Publication électronique le : 29 novembre 2022

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 21 NOVEMBRE 2022

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Maryse DELASSUS

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Marc TELLIER, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, M. François LEMAIRE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMÉZ, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

**Excusé(s)** : Mme Maryse CAUWET, Mme Karine GAUTHIER, M. Pierre GEORGET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Alain DE CARRION, M. Daniel KRUSZKA, M. Philippe MIGNONET, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Cécile YOSBERGUE.

**REPRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT DANS LES COMMISSIONS INTERNES  
ET ORGANISMES EXTÉRIEURS**

(N°2022-471)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-15 et L.3121-23 ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

A l'unanimité, de ne pas procéder aux nominations au scrutin secret.

**Article 2 :**

De désigner les représentants du Département ou du Conseil départemental au sein des commissions internes et instances des organismes extérieurs, repris aux tableaux joints en annexes à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 21 novembre 2022

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

**ANNEXE – Conseil départemental du 21 novembre 2022**

**III. Commissions présidées par un Représentant de l'Etat ou constituées par les Services de l'Etat - E**

DESIGNATION DES COMMISSIONS		DESIGNATIONS A OPERER			OBSERVATIONS
		PCD ou son représentant	Titulaires	Suppléants	
<b>E100</b>	<b>Commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur</b>		1 titulaire :  <b>-Daniel MACIEJASZ</b>	1 suppléant :  <b>-Cécile YOSBERGUE</b>	<p>En application des articles R.123-34 et suivants du code de l'environnement et des arrêtés préfectoraux en date des 22 octobre 2018 et 6 novembre 2018, portant renouvellement de la nomination des membres de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur, ont été désignés pour siéger au sein de cette commission lors du Conseil départemental du 15 juillet 2021 : M. Daniel MACIEJASZ, en qualité de titulaire, et Mme Cécile YOSBERGUE, en qualité de suppléante.</p> <p>Or, le mandat des membres au sein de cette instance a expiré.</p> <p><b>M. Daniel MACIEJASZ est désigné pour représenter le Conseil départemental en qualité de membre titulaire et Mme Cécile YOSBERGUE en qualité de suppléante, à la Commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur</b></p>
<b>E155</b>	<b>Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA)</b>		1 titulaire :  <b>-Jean-Claude DISSAUX</b>	1 suppléant :  <b>-Véronique THIEBAUT</b>	<p>En application des articles R.611-17 et suivants du code du patrimoine et de l'arrêté préfectoral en date du 11 octobre 2017 portant nomination à la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA), ont été désignés pour siéger au sein de cette commission lors du Conseil départemental du 27 septembre 2021 : M. Jean-Claude DISSAUX, en qualité de titulaire, et Mme Véronique THIEBAUT, en qualité de suppléante.</p>

					<p>Or, le mandat des membres au sein de cette instance a expiré.</p> <p><b>M. Jean-Claude DISSAUX est désigné pour représenter le Conseil départemental en qualité de membre titulaire et Mme Véronique THIEBAUT en qualité de suppléante, à la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA).</b></p>
--	--	--	--	--	---

**ANNEXE – Conseil départemental du 21 novembre 2022  
V-Conseils d'Administration ou commissions des Etablissements d'Enseignement - F**

DESIGNATION DES COMMISSIONS		DESIGNATIONS A OPERER			Observations
		PCD ou son représentant	Titulaires	Suppléants	
<b>F295</b>	<b>Conseil d'UFR de la Faculté des Sports et de l'Éducation Physique de Liévin</b>		1 titulaire : <b>-Séverine GOSSELIN</b>	1 suppléant : <b>-Fatima AIT-CHIKHEBBIH</b>	<p>En application des statuts de l'UFR des STAPS en date du 5 juin 2015 et des articles D.719-46 et suivants du code de l'éducation, ont été désignées lors du Conseil départemental du 15 juillet 2021 : Mme Séverine GOSSELIN, en qualité de titulaire, et Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, en qualité de suppléante, pour représenter le Conseil départemental du Pas-de-Calais au Conseil d'UFR de la Faculté des Sports et de l'Éducation Physique de Liévin.</p> <p>Or, le mandat des membres au sein de cette instance a expiré.</p> <p>Par ailleurs, l'article D.719-47-2 du code de l'éducation impose une obligation de parité.</p> <p><b>Mme Séverine GOSSELIN. est désignée pour représenter le Conseil départemental, en qualité de titulaire et Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH. , en qualité de suppléante, afin de siéger au Conseil d'UFR de la Faculté des Sports et de l'Education Physique de Liévin.</b></p>

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Direction Générale des Services  
Direction de l'Assemblée et des Elus  
Service de l'Assemblée Départementale

RAPPORT N°1

## CONSEIL DEPARTEMENTAL

### REUNION DU 21 NOVEMBRE 2022

#### REPRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT DANS LES COMMISSIONS INTERNES ET ORGANISMES EXTÉRIEURS

Le Conseil départemental, dans la suite de son renouvellement, a désigné les représentants du Département au sein des différentes commissions administratives et des organes dirigeants d'organismes extérieurs.

En application de l'article L.3121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales « le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes.

La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes ».

En l'espèce, il convient au Conseil départemental de procéder à la désignation des représentants du Département au sein des commissions relevant des chapitres suivants:

III - Commissions présidées par un représentant de l'État ou constituées par les Services de l'État ;  
V-Conseils d'Administration ou commissions des Établissements d'Enseignement.

Ainsi que l'autorise l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est possible pour le Conseil départemental de décider à l'unanimité de ne pas procéder à ces nominations au scrutin secret.

Enfin, il est précisé qu'un conseiller départemental désigné pour représenter le Conseil départemental dans une instance, ne peut y siéger à un autre titre.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, :

de décider à l'unanimité, au titre de l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à ces nominations au scrutin secret ;

de désigner les représentants du Département ou du Conseil départemental au sein des commissions internes et instances des organismes extérieurs repris aux tableaux en annexes au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY